

Jeunes, alcool et espace public Bonnes pratiques : regard international

Filippo Rivola

Avril 2012

Sous la direction du **Prof. Giuseppe Pini** et du **Prof. Antonio da Cunha**

Mandat réalisé pour le projet "Les jeunes et la consommation d'alcool dans l'espace public", porté dans le cadre du Programme National Alcool 2008-2012 par :

TABLE DES MATIÈRES

0. Présentation des organisations partenaires.....	2
1. Introduction et présentation de l'étude	3
1.1. <i>Objet du mandat</i>	3
1.2. <i>Déroulement de l'étude et méthodologie de recherche</i>	3
2. Fiches des pratiques.....	4
1. Autriche: les scènes de l'alcool	5
2. Rennes: quelle prise en charge des jeunes?	7
3. La vidéosurveillance: Yes, it works; No, it doesn't!	9
4. Nouvelle Zélande: Quel cadre légal?	11
5. Angleterre: Limiter l'accès à l'alcool.	12
6. Belgique: Démarche participative.	13
7. Allemagne: " <i>Wir kümmern uns selbst</i> "	15
8. Italie: D'autres priorités	16
9. Espagne: Créer une alternative.	18
10. Suède: le modèle-K.	19
3. Conclusions.....	20
3.1. Bilan de recherche	20
3.2. Les bonnes pratiques	21
4. Bibliographie.....	23

Remerciements :

Je tiens à remercier Antonio Martin Diaz et Shirley Belley, de l'Observatoire Universitaire de la Mobilité de l'Université de Genève, qui ont collaboré à la recherche de la littérature.

0. Présentation des organisations partenaires

L'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) est basé à l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne (IGUL), qui en assure la coordination et le fonctionnement. Il s'appuie sur un réseau ouvert de chercheurs et de partenaires institutionnels, qui interviennent selon une géométrie variable dans les différents projets de formation, les publications et les recherches. Regroupant de nombreux chercheurs, il a pour but d'étudier de manière critique et prospective, dans une perspective de développement durable, les écosystèmes urbains, les régimes institutionnels et les modalités de gouvernance des ressources urbaines.

Le Laboratoire d'Economie Appliquée (LEA) est rattaché à la Section des sciences économiques de la Faculté de Sciences Economiques et Sociales (SES) de l'Université de Genève. Le LEA a été créé en 1991 pour répondre à des demandes émanant d'administrations, d'associations et d'entreprises, tant publiques que privées, relatives à des problèmes économiques concrets. En utilisant les ressources scientifiques de l'Université, le LEA souhaite contribuer à la recherche de solutions aux défis économiques et sociaux actuels. Ses travaux réalisés sur mandat sont principalement financés par des fonds extérieurs à l'Université. Le LEA a également pour mission la formation de jeunes chercheurs à la recherche économique appliquée. L'OUVDD a collaboré à plusieurs reprises avec l'OUM dans le cadre de recherches appliquées notamment pour sa connaissance fine du contexte géographique lausannois et vaudois.

RADIX, fondation d'utilité publique qui existe depuis 1972, est un centre de compétence suisse en promotion de la santé et prévention. Il travaille en particulier sur les settings « communes » et « écoles ». Ses points forts thématiques se centrent sur la santé psychique, le poids corporel sain et les addictions. Par ses expertises, il soutient des mesures de la Confédération, de cantons, de villes, communes et écoles, ainsi que des organisations privées ou des entreprises. RADIX peut aussi être mandaté pour mettre lui-même en œuvre ces mesures.

Fondé en 1964, le **GREA** est une association réunissant des personnes dont l'engagement professionnel ou l'intérêt sont liés aux addictions. Il compte plus de 400 membres individuels et de nombreuses institutions de Suisse romande. Il est le réseau principal des professionnels de l'addiction en Suisse romande. Il représente les intérêts des professionnels de l'addiction au niveau national. Le GREA est une organisation suisse de droit privé. Son financement repose sur ses ressources propres et la réalisation de mandats pour les pouvoirs publics. Il défend trois principes essentiels:

- Le respect de la personne confrontée à des problèmes d'addictions, y compris la responsabilité de ses dépendances
- La mise en œuvre de traitements diversifiés répondant à la multiplicité des demandes
- La mise sur pied aux niveaux fédéral, cantonal et communal d'une politique sanitaire et sociale préventive et non stigmatisante

1. Introduction et présentation de l'étude

1.1. Objet du mandat

La fondation RADIX, Centre de compétences Suisse en promotion de la santé et prévention, a reçu un mandat du Plan National Alcool qu'il mène en partenariat avec le GREA (Groupement Romand d'Etudes des Addictions). Dans ce cadre, il s'agit de produire un concept d'intervention sur la problématique des jeunes sur l'espace public qui consomment de l'alcool, concept dans lequel puissent se reconnaître une pluralité d'acteurs (politiques, sécurité-police, travail social). En complément, une étude sur les pratiques menées dans d'autres pays d'Europe servira de base de comparaison et de référence théorique.

Cette enquête a été confiée à l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) de l'Université de Lausanne et le Laboratoire d'Economie Appliquée (LEA) de l'Université de Genève. Elle recouvre un recensement des concepts d'interventions et mesures structurelles touchant à la gestion de l'espace public, lorsqu'ils ont un impact ou un lien avec la présence des jeunes et/ou la gestion de la consommation d'alcool. Ces concepts doivent être accompagnés d'un bilan, ou d'un retour sur expérience, qui puisse donner une analyse de l'efficacité de ces pratiques mises en place par les villes. La recherche a le but de fournir des renseignements sur des modélisations existantes, pour qu'ils puissent appuyer le concept en cours d'élaboration.

1.2. Déroulement de l'étude et méthodologie de recherche

L'étude s'est déroulée en 4 phases :

- **La première** a été consacrée à l'établissement de la méthodologie de recherche. La littérature existante sur les pratiques en Suisse a servi de base de départ et a permis d'identifier une série de concepts, de mots-clefs et d'enjeux qui ont été traduits dans les langues-cibles (allemand, anglais, italien et espagnol) en vue de leur recherche dans le contexte européen.
- **La deuxième phase** a été celle de la recherche de la documentation. Une première série de nations (France, Allemagne, Italie, Autriche et Belgique) ont été ciblées en raison de leur proximité géographique et/ou culturelle. Une deuxième série de nations (Angleterre, Suède, Espagne) ont été identifiées en raison de leurs problématiques et/ou culture d'approche face à l'alcool. Enfin, un troisième volet de recherche s'est concentré sur un plan plus international, en ouvrant à des expériences menées dans d'autres continents (Canada, Brésil, Nouvelle-Zélande, etc.). Au sein de ces nations, ont été recherchées des institutions, des organes et/ou des villes particulièrement actives dans ces domaines et qui ont tiré un bilan de leurs expériences sur le terrain.
- **La troisième phase** a été consacrée au tri de la documentation trouvée, dans le but d'identifier une dizaine d'études ou de cas capables de résumer les enjeux et la diversité des approches, tout en tirant un bilan de pratiques mises en œuvre.
- **La quatrième et dernière phase** a été celle de la rédaction du présent rapport et des fiches qui le composent.

2. Fiches des pratiques

Cette partie présente une sélection de parutions traitant de la thématique en Europe, choisies parmi la littérature existante. La sélection a été effectuée selon plusieurs critères, en particulier dans le but de refléter la pluralité des pays, des pratiques et des cultures d'approche que nous avons rencontrée lors de notre recherche. L'analyse et le bilan de ces pratiques sont présentés sous la forme de fiches thématiques.

Un premier volet de fiches sert de mise en contexte. La **fiche 1** concerne une étude autrichienne qui présente les différentes pratiques de consommation d'alcool selon les lieux. Elle permet de donner un aperçu sur les raisons des comportements des jeunes, les risques liés aux pratiques et quelles solutions sont envisageables pour chaque cas. La **fiche 2** présente l'évolution des pratiques en ville de Rennes et les effets des approches axées sur la répression face à celles qui visent une réduction des pratiques présentant un risque.

Le deuxième volet concerne des pratiques répressives ou de contrôle de la situation. La **fiche 3** se penche sur la question de la vidéosurveillance et sur son efficacité pour prévenir les nuisances dans les espaces publics. La **fiche 4** nous mène à l'autre bout du monde, en Nouvelle-Zélande, où une commission a analysé le cadre légal en vigueur concernant l'interdiction de la consommation d'alcool sur l'espace public. La **fiche 5** présente une étude de l'université de Sheffield, qui montre les conséquences d'une réglementation des prix de vente sur la consommation d'alcool.

Le troisième volet est dédié aux approches basées sur une démarche participative, les coordinations nationales, ainsi que d'autres outils de concertation. La **fiche 6** présente le cas de la Belgique, en montrant deux exemples de pratiques participatives. Cette démarche concerne aussi la **fiche 7**, qui présente un programme test élaboré en Allemagne pour résoudre des conflits d'usage de l'espace public.

Le quatrième volet clôt notre tour d'horizon avec des fiches relatant des exemples de pratiques dans des pays européens. La **fiche 8** concerne l'Italie, où les politiques en matière d'alcool chez les jeunes abordent d'autres priorités que celles des nuisances. La **fiche 9** nous amène en Espagne, où un document recueille les mesures réalisées par les villes pour donner une offre festive alternative. La **fiche 10** présente, en guise de conclusion, un modèle de pratique élaboré en Suède qui concerne jeunes, alcool et espace public.

1. Autriche: les scènes de l'alcool

Quelles pratiques de consommation?

Cette étude autrichienne fait un tour d'horizon complet sur les pratiques de consommation d'alcool par les jeunes de plusieurs contextes (grande et petite ville, urbain et rural) du Land de Basse-Autriche. La consommation a été classifiée sur trois scènes distinctes, dont il est possible de tirer un portrait général. Si elles indiquent une tendance, ces catégorisations ne sont pas strictes: les jeunes se déplacent entre ces scènes et les typologies se mélangent.

Scène	Rue	Local	Privée
Lieu	Parcs, places, environs d'une gare ou d'un arrêt de bus, cour d'immeuble (lieu d'agrégations ouverts et gratuits)	Discothèques et clubs Manifestations (concerts open-air, fêtes foraines, etc.)	Appartements Plus rare: Hôtels lors des vacances ou relâches scolaires
Origine sociale	Défavorisée	Hétérogène, tendance plutôt classe moyenne	Privilégiée
Provenance alcool	Supermarchés, dépanneurs, stations d'essence (achat spontané)	Acheté sur place (achat compulsif)	Fourni par les hôtes et les invités (achat planifié)
Consommation	Intense: grosses quantités d'alcool fort en peu de temps	Grosses quantités étalées d'alcool fort et bières	Quantités importantes (extrêmes dans le cas des vacances)
Nuisances engendrées	Dérangement des passants et des habitants des environs Agressions Déchets et bruits	Bagarres Abus sexuels envers les filles Vandalisme	Nuisances sonores auprès des voisins Bagarres Abus sexuels
Raisons	Ennui Présence dans la rue car accès au milieu festif trop cher Mal-être social, en lien avec exclusion et manque de perspectives	Être présent, volonté d'appartenir à un groupe Volonté d'apparaître et de se mettre en avant (-> bagarre comme expression de puissance)	Montrer sa réussite, compétition pour être le meilleur Sensation de mériter la fête pour le travail accompli
Contre-mesures	Améliorer le cadre de vie (offrir une alternative aux défavorisés) Sensibilisation d'un membre du groupe (ramène les autres à la maison)	Prévention auprès des propriétaires des clubs, sensibilisation du personnel de sécurité (éviter de déplacer le problème dehors)	Sensibilisation au respect du voisinage

Bonnes pratiques:

- Mesures préventives ciblées selon la scène.
- Approcher les jeunes par individu: aborder le groupe se révèle être un échec.
- Tenir compte du milieu d'origine (interventions structurelles pour améliorer le cadre de vie, par exemple la réhabilitation d'immeubles et création d'espaces récréatifs communs, donner plus de perspectives aux jeunes des milieux défavorisés) et du degré d'implication des parents.
- Convaincre les adultes et les décideurs de coopérer afin de trouver un consensus d'action.
- La présence d'adultes qui créent de la convivialité aux points de rencontre dans la rue a un effet calmant sur les jeunes.
- Viser la durabilité des actions: une action percutante pour résoudre le problème ne fait que le déplacer.
- Élaborer un plan national et des règles communes parmi les Länder (par exemple dans l'approche des jeunes, interdiction des promotions et actions sur les prix de vente de l'alcool, etc.)

Référence bibliographique :

Eisenbach-Stangl Irmgard (et al.) (2008). *Jugendliche Alkoholszenen, Konsumkontexte, Trinkmotive, Prävention*. Europäischen Zentrum für Wohlfahrtspolitik und Sozialforschung: Wien

2. Rennes: quelle prise en charge des jeunes?

Efficacité des approches répressives.

Cet article s'intéresse à l'évolution de la prise en charge des jeunes dans la ville de Rennes. L'exemple n'est pas anodin, car la ville bretonne connaît un réseau d'intervenants bien enraciné dans le tissu social et qui trouve ses origines au XIX^e siècle. Il y a donc une évolution des pratiques dans une continuité des approches des intervenants.

Néanmoins un changement radical des pratiques intervient au début des années 2000, quand les fêtes d'étudiants du jeudi soir prennent de l'ampleur et se régularisent. Dans un centre ville en cours de gentrification, la population se partage de plus en plus entre des jeunes locataires étudiants et des propriétaires plutôt âgés et de catégorie socioprofessionnelle élevée. Ces deux groupes rentrent en conflit sur les nuisances des activités nocturnes. D'ailleurs ces nuisances sont amplifiées par l'ouverture de bars branchés destinés à une population aisée, mais dont les étudiants sont exclus en raison des prix plus élevés et qui, par conséquent, sont contraints à se rabattre sur l'espace public.

Dans ce contexte, la nouvelle préfète met en place une politique axée sur la répression, qui se met en opposition à une pratique de réduction du risque envisagée par les acteurs des questions jeunesse. Dans le tableau suivant sont synthétisées les principales remarques sur ces deux axes d'action:

	Répression	Réduction risque
Principes fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> - Détourner les jeunes de leurs "démons (alcool, tabac, cannabis, etc.)" - Interdire pour les préserver 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes comme ressource - Accompagner les jeunes dans leur pratique - Ne pas porter de jugement - Action axée sur la réduction des pratiques de consommation massive
Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de prévention - Politique de contrôle des mineurs - Durcissement des réglementations sur les bars - Interdiction de se déplacer avec une bouteille à la main - Présence policière accrue pour "endiguer" les jeunes - Fermeture d'un squat/salle de concert - Périmètre sans alcool pour empêcher la tenue de botellon 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de prévention - Soirées sans alcool, offrir une alternative à l'offre habituelle - Tenue de stand d'information - Transports collectifs pour assurer un retour sécurisé au domicile
Effets	<ul style="list-style-type: none"> - Tensions entre jeunes et police qui mènent à des affrontements systématiques, même violents - Situation dégradée - Changement de perception des jeunes comme source de nuisances et de dangers 	<ul style="list-style-type: none"> - Considération des jeunes comme une ressource pour l'avenir qu'il faut guider vers la vie adulte - Développement d'actions visant à encadrer les pratiques festives, et non pas à empêcher leur tenue - Situation plus calme
Réaction des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Scepticisme face aux bagarres - Tensions entre milieu politique et préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> - Légitimité de l'action sociale par les acteurs politiques - Instauration d'un dialogue

La situation se calme seulement quand des acteurs du milieu politique arrêtent la répression préconisée par la préfecture et remettent en place des politiques d'accompagnement. Un autre problème est alors relevé: le partage des compétences. Par exemple, la ville n'a aucune compétence en matière de vie étudiante. Il y a un vide concernant qui doit intervenir et avec quels moyens entre les différents acteurs institutionnels locaux (Commune, Rennes Métropole, Conseil Général, etc.), sans oublier la problématique des jeunes issus d'autres communes qui se rendent à Rennes pour leurs fêtes.

Bonnes pratiques :

- La répression excessive mène à des fortes tensions et à des affrontements à plusieurs niveaux (dans la rue comme dans les institutions) entre les acteurs concernés
- Une pratique de réduction des risques obtient des meilleurs effets concernant la diminution des nuisances
- Donner aux jeunes des alternatives aux offres commerciales trop chères et aux sorties classiques axées sur la consommation d'alcool
- La mixité sociale de la population du centre ville joue un rôle clé dans la perception de ces nuisances : analyser la composition sociodémographique des lieux avant le processus d'élaboration des mesures de maîtrise
- Ne pas porter de jugement sur les jeunes et leurs pratiques, instaurer un climat de confiance
- Définir la répartition des compétences entre les acteurs
- Il ne doit pas y avoir de mainmise de la préfecture ou autre institution sur l'action des intervenants, mais une collaboration sur la base de points communs identifiés au préalable
- Offrir un retour sécurisé (bus de nuit)

Référence bibliographique:

Loncle Patricia (2008). Des préoccupations sociales à la santé publique: la prise en charge locale des jeunes. L'exemple rennais. In *Histoire@Politique*, 2008/1 n°4, pp.13-28

3. La vidéosurveillance: Yes, it works; No, it doesn't!

Quelle efficacité dans le maintien de l'ordre public?

Cette étude de 2008, réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, fait un état des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger sur la question de la vidéosurveillance, notamment en ce qui concerne son efficacité. Les objectifs visés par la vidéosurveillance sont ceux de prévenir la délinquance, jouer un rôle dissuasif, aider dans l'élucidation des délits, aider les forces de l'ordre en ciblant les lieux d'intervention et diminuer le sentiment d'insécurité auprès de la population.

Concernant le domaine des nuisances provoquées par des personnes sous l'emprise de l'alcool ou de drogues, les études montrent qu'il y a un impact très faible, voire nul. Ici sont listées quelques conclusions tirées des études recueillies par les chercheurs français:

- À Birmingham, presque la moitié de l'utilisation de la vidéosurveillance est destinée au maintien de l'ordre public (28% du total) et pour des nuisances mineures comme l'alcool ou la mendicité (17%).
- Dans le même cas, l'augmentation du nombre d'arrestations pour des infractions liées à l'alcool (+26%), est explicable par la baisse du nombre des délits et par une meilleure efficacité d'intervention, sans qu'il y ait dissuasion.
- Dans la ville écossaise de Airdrie, la catégorie qui regroupe les atteintes à la paix publique (bagarre, état d'ivresse, etc.) augmente de +133%.
- Les crimes relatifs à l'usage de drogue ont aussi augmenté.
- En Australie, une autre étude relève qu'il n'y a pas d'impact sur les infractions liées à l'alcool et à la drogue.
- Pas d'efficacité sur les gestes impulsifs ou face à des actes irrationnels commis sous l'effet de l'alcool.

Une certaine efficacité est démontrée dans la diminution du nombre de crimes comme les vols de voiture, les déprédations, ainsi que pour le trafic de stupéfiants. Néanmoins, cette baisse de criminalité dans les quartiers dotés de vidéosurveillance est compensée par une augmentation sensible dans les quartiers qui en sont dépourvus. Il est constaté que la criminalité n'est pas éliminée, mais seulement déplacée (il est à noter que certaines études arrivent à des conclusions opposées, avec une diminution de la criminalité aussi dans des zones pas couvertes par la vidéosurveillance). Les délinquants adoptent des stratégies d'évitement des dispositifs de vidéosurveillance et déplacent leurs crimes ailleurs. La vidéosurveillance ne fait que discipliner le territoire et non pas le comportement des individus (un quartier devient plus sûr, mais aux dépens des autres).

Les auteurs constatent une réduction de l'efficacité du système dans le temps et un impact restreint sur le sentiment d'insécurité. En revanche, en ce qui concerne la protection de lieux sensibles (bâtiments et monuments), le ciblage de l'intervention policière et l'élucidation des délits, la vidéosurveillance a démontré son efficacité.

Bonnes pratiques:

- Si certains des objectifs sont atteints en ce qui concerne les aspects criminels, dans le domaine de la gestion de nuisances la vidéosurveillance semble avoir peu d'influence réelle
- Dans ce cadre, la vidéosurveillance est seulement utile pour une identification des fautes après coup, pas dans la prévention
- L'efficacité de la vidéosurveillance est largement améliorée lorsqu'elle s'accompagne d'autres mesures de prévention
- Son introduction pour maîtriser les nuisances non-pénales est donc jugée inefficace

Référence bibliographique: Fonteneau Mathilde, Le Goff Tanguy (2008). *Vidéosurveillance et espaces publics. État des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger*. Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France : Paris

4. Nouvelle Zélande: Quel cadre légal?

Réintroduire l'interdiction de l'ébriété en public?

La Law commission néo-zélandaise est un organe étatique indépendant, chargé d'étudier des domaines de la loi qui nécessiteraient une mise à jour, une réforme ou un développement. Elle produit des recommandations à l'intention du gouvernement et du parlement. Dans le cas présent, la commission s'est penchée sur la question de l'alcool, en dédiant un chapitre au cadre légal gérant la consommation d'alcool dans l'espace public. Deux volets ont été analysés: l'ébriété et la consommation d'alcool sur l'espace public.

L'état d'ébriété dans l'espace public n'est plus une infraction depuis 1981, et son réintroduction n'est pas préconisée par la commission. En effet, cette mesure pénaliserait en particulier les peuples Maori et les jeunes, qui sont les catégories plus concernées par le phénomène, et risquerait de les faire rentrer dans le système carcéral de façon précoce.

La police s'oppose à cette mesure: pour elle l'existence de l'infraction n'empêche pas les gens de s'enivrer. La détention se justifierait seulement si la personne mettait en danger d'autres ou sa propre personne. Les coûts de telles interventions policières deviendraient exorbitants si elles devaient se faire de façon systématique, même si les personnes interpellées participaient aux frais. La police relève également qu'elle n'est pas formée pour un accompagnement médicalisé et, par conséquent, du personnel de soin (médecin, infirmiers, etc.) devrait être détaché dans des postes de police.

Pour les mineurs de 18 ans il est interdit, sur un plan national, de consommer ou de posséder de l'alcool dans un espace public, y compris dans un véhicule, si non accompagnés par leurs parents. Etant donné qu'ils n'ont pas le droit d'en acheter, ils ne peuvent pas non plus en consommer. Toute "Territorial Authority" (deuxième niveau de pouvoir après les régions) peut introduire des réglementations plus contraignantes, selon la typologie d'alcool, le lieu, l'âge, l'heure, etc.. Des 74 collectivités existantes, 68 ont introduit de telles réglementations. Le problème légal principal est lié à la difficulté de rendre publiques et identifiables ces interdictions. Tapisser de panneaux l'espace public n'est pas une bonne solution, tandis qu'un nombre insuffisant ne permet pas à la population de savoir où, quand et pour qui l'interdiction est en vigueur. Une interdiction totale serait plus simple à mettre en place, mais plus difficile à faire respecter: la police devrait allouer trop de ressources et criminaliserait un pique-nique familial ou une grillade à la plage.

Bonnes pratiques (Recommandations de la commission):

- Ne pas introduire l'infraction d'ébriété en public.
- Les limitations à la consommation d'alcool sur l'espace public doivent suivre des critères de base homogènes sur une échelle nationale.
- L'utilité de telles interdictions doit être démontrée, en particulier en lien avec le nombre de nuisances provoquées directement par l'abus d'alcool.
- Mieux définir ce qu'est l'espace public dans des termes juridiques.

Référence bibliographique:

Alcohol in our lives : Curbing the harm. Chapter 21 - Alcohol in public places (2010). New Zealand Law Commission : Wellington

5. Angleterre: Limiter l'accès à l'alcool.

Le contrôle des prix de ventes.

Cette étude de l'Université de Sheffield, en Angleterre, s'est intéressée aux effets des politiques de contrôle des prix de l'alcool, en lien avec la diminution de la consommation parmi les jeunes. Plus de 40 scénarios ont été examinés, en analysant les effets sur les différentes typologies de consommateurs d'alcool ainsi que dans d'autres domaines. Parmi les scénarios étudiés, 4 semblent être les plus efficaces:

Politique	Effets
Augmentation systématique des prix	Une augmentation systématique de tous les prix aurait le plus fort impact dans la réduction de la consommation. Les bars seraient plus affectés par la diminution des boissons vendues que les supermarchés.
Introduction d'un prix minimum	Cette mesure cible les boissons vendues à bas prix, achetées par les catégories à risque des buveurs dépendants et des jeunes. Pour une augmentation de 50 pences, la diminution de consommation prévue se situerait à 6,9%, pour 60 pences à 12,8%, pour 70 pences à 18,6%. La consommation baisserait en moindre mesure par rapport au premier scénario.
Interdiction des offres promotionnelles sur l'alcool	Presque la moitié de l'alcool vendu dans les supermarchés anglais est concerné par une réduction promotionnelle du prix. Une interdiction des petites réductions sur les prix (moins 20% ou moins 30 pences) aurait une influence minime et la baisse de consommation est estimée à 0,6% seulement. Seule une interdiction totale aurait un véritable impact, estimée dans une baisse de 2,8% de la consommation. Son efficacité est toutefois dépendante de la volonté de revendeurs de ne pas pratiquer une baisse généralisée des prix.
Interdiction de la publicité d'alcool	Les chercheurs anglais sont incertains quant à l'efficacité d'une telle mesure dans la baisse de la consommation. Les expériences internationales tendent à indiquer un effet, cumulé dans le temps, sur les attitudes envers l'alcool, plutôt que sur la consommation en elle-même.

Concernant les autres domaines (criminalité, santé, absentéisme et chômage), l'étude montre que plus la mesure est restrictive, plus les dommages sont réduits. En particulier, la diminution de la consommation réduirait sensiblement la criminalité parmi la classe d'âge 18-24, caractérisée par des actes impulsifs sous l'emprise de l'alcool.

Pour les commerces, une augmentation de prix implique une diminution des quantités vendues, mais leur prix majoré compenserait cette diminution. Les personnes ayant une consommation d'alcool basse ou modéré ne seront touchées que marginalement par ces mesures.

Bonnes pratiques:

- Une politique de contrôle des prix peut avoir des effets positifs dans la réduction des risques.
- Ces politiques peuvent être ciblées sur les groupes à risques, sans toucher les autres catégories.
- Combiner l'introduction d'un prix minimum et l'interdiction des offres promotionnelles serait très efficace.
- L'augmentation des prix des boissons moins chères est fondamentale si l'on veut cibler les jeunes entre 18 et 24 ans.

Référence bibliographique:

Meier Petra (et al.) (2008) *Independent review of the effects of alcohol pricing and promotion*. University of Sheffield, School of Health and Related Research : Sheffield

6. Belgique: Démarche participative.

La médiation de Charleroi et le Hurlusbus de Mouscron.

Cet ouvrage sur le sentiment d'insécurité a été rédigé sur la base du constat que, pour affronter ce sentiment il faut passer par un travail local, impliquant les acteurs concernés. Dix projets locaux ont servi de "laboratoires" en raison de leur caractère novateur, et ont bénéficié d'un accompagnement et d'une coordination nationale. Parmi ces projets, nous en avons sélectionné deux qui sont plus en lien avec la problématique des jeunes, alcool et espace public.

Charleroi: JJD - Jeunes Jugés Dérangeants (dénouer les conflits d'usage par la médiation)

Des nombreux conflits d'usage et de nuisances, émanant des rassemblements de jeunes, sont signalés dans les quartiers de Charleroi. Un partenariat entre plusieurs institutions de la commune mène à une tentative de médiation afin de résoudre ces conflits, en jouant le rôle de relais pour réduire les tensions et construire des solutions. La mission est celle de gérer les plaintes, objectiver les faits, écouter les jeunes et les habitants. Les premiers essais sont infructueux car les jeunes ne prennent pas part au processus. Une nouvelle approche (MEDUC) est utilisée et les opérateurs de rues interviennent pour préparer les jeunes à la rencontre avec les médiateurs. La démarche rencontre du succès et de nombreux conflits sont réglés. Dans une première phase les nuisances sont réduites, ensuite un travail en profondeur avec les jeunes est fait pour construire avec eux des projets.

Mouscron: le Hurlusbus - sécurisation lors des sorties

Mouscron est une ville à proximité de Lille d'environ 50'000 habitants. Après des agressions violentes provoquées par l'abus d'alcool, des parents ont participé à une soirée organisée par les autorités communales et la police. À cette occasion, un jeune propose un service de bus pour ramener les jeunes chez eux en sécurité. Cette navette sera insérée dans un cadre d'action plus vaste, comprennent une sensibilisation des jeunes par les jeunes, la sensibilisation des tenanciers des bars, une campagne contre l'abus de l'alcool plus créative et efficace, etc.. Le tout se base sur des expériences réalisées dans d'autres villes et sur la collaboration de plusieurs secteurs (police, service de jeunesse, etc.)

Le "Hurlusbus " (les Hurlus sont des personnages populaires fêtés à Mouscron) est entré en service en 2008, non sans difficultés, notamment pour le financement du service. En effet, au début c'est le service Jeunesse de Mouscron qui a mis à disposition son propre bus, faute de fonds alloués par la commune pour en racheter un. Malgré le succès de l'initiative et la mise en service d'un deuxième véhicule (cette fois financé par la commune), aucune étude de faisabilité à long terme n'a été réalisée.

Bonnes pratiques:

- La démarche participative est jugée de façon positive dans la résolution des conflits d'usage.
- Pour qu'elle soit efficace, il faut identifier toutes les sources objectives, viser la diversité des partenaires.
- Trouver des alliés sur le terrain qui mettraient en confiance les jeunes et les convaintraient de participer à la démarche (préparer les jeunes à la démarche participative, clarifier les doutes, dissiper les craintes).
- Respecter les propositions issues des jeunes, ne pas les cataloguer dans "l'irréalisable".
- Vérifier le financement d'un projet : chiffrer les coûts, justifier l'investissement, convaincre le milieu politique.
- Le partage des expériences et la coordination nationale sont des facteurs qui favorisent la réussite d'un projet.

Références bibliographiques:

Agir ensemble sur le sentiment d'insécurité. Manuel pratique pour les acteurs locaux (2009).
Fondation Roi Baudouin, Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine : Bruxelles

<http://www.urbansecurity.be/2-2-Mouscron-Comment-faire-la-fete> (consulté le 29.04.2012)

<http://www.urbansecurity.be/2-4-Charleroi-Jeunes-Juges> (consulté le 29.04.2012)

7. Allemagne: "Wir kümmern uns selbst"

Résoudre les conflits d'usage de l'espace public.

En Allemagne, le *Ministère pour les familles, seniors, femmes et jeunes* a élaboré un programme national qui doit servir de base de référence pour les communes et autres acteurs publics confrontés à des problèmes de conflit d'usage de l'espace public. Le programme a été mis en place entre 2005 et 2009 dans 7 communes allemandes, pour que son efficacité soit vérifiée et que des bonnes pratiques puissent être identifiées et appliquées dans d'autres localités également.

Le projet vise à réunir autour d'une table tous les acteurs concernés par le conflit d'usage et qu'eux-mêmes élaborent une solution avant que la situation ne dégénère. Le rôle des médiateurs se limite à mettre en place le dialogue, non pas à le guider. Le "*selbst kümmern*" (s'en occuper par soi-même), indique d'ailleurs qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la solution vienne des autres, mais que chaque acteur élabore lui-même des propositions pour résoudre le conflit.

Bilan:

Le suivi scientifique est garanti par le "*Deutschen Jugendinstitut*" de Munich (www.dji.de):

L'expérience est évaluée positivement, car malgré la diversité des conflits à résoudre, dans la plupart des cas les résultats ont été satisfaisants. Son extension à d'autres communes, notamment en soutien à des programmes ou à des démarches déjà existantes, est à développer. L'expertise note que des méthodes et des structures de résolution des conflits citoyens, en particulier dans le cadre juvénile, font défaut en Allemagne. Les potentiels de résolution des conflits restent inexploités.

Bonnes pratiques:

- Les objectifs et les idées de désamorçage doivent être développés ensemble par tous les acteurs. La diversité des acteurs est vue comme un point positif.
- L'espace social construit le cadre de référence: tenir compte du contexte social pour comprendre les problèmes et les conflits engendrés.
- Le programme couvre toute une série de conflits: des nuisances aux menaces.
- Les jeunes et les adultes impliqués dans le conflit sont mis au même niveau: il n'y a pas de "coupables" et de "victimes". Tout le monde a droit à ce qu'on écoute ses besoins et requêtes.
- Le soutien de la part des conseillers professionnels n'intervient que sur demande.
- Les expériences acquises pourront être utilisées dans d'autres contextes.
- Tous les participants sont invités dans la recherche d'une solution, le plus tôt possible et de façon responsable. L'approche varie selon l'âge et le parcours socioculturel des acteurs interpellés.
- Le programme n'offre pas de solutions préparées prêtes à l'usage, mais il donne un cadre, encadré par des professionnels, où il est possible de trouver des solutions.

Références bibliographiques:

Lustig Sylvia, Peyk Sonja, Struck-Soboleva Julia, Würtz Stefanie (2009) *Wir kümmern uns selbst – Konflikte mit Kindern und Jugendlichen im öffentlichen Raum. Ein Praxisbuch zur Konfliktbearbeitung Teil 2 Empirische Ergebnisse aus dem Modellprogramm*. Deutsches Jugendinstitut : München

<http://www.wir-kuemmern-uns-selbst.de> (consulté le 29.04.2012)

8. Italie: D'autres priorités

Scènes festives et interdiction de consommation aux moins de 16 ans, valorisation de la vie du centre-ville ou coordination des projets.

En Italie, plusieurs initiatives sont organisées pour encadrer les jeunes et les problématiques liées à la consommation d'alcool ou la gestion de l'espace public. Néanmoins, il est difficile de trouver des études qui donnent un retour sur ces trois domaines réunis. Dans les domaines d'intervention, nous constatons que la priorité semble être la prévention des accidents de la route provoqués par l'alcool. Par conséquent, les actions se concentrent autour des lieux festifs comme les discothèques, généralement atteignables exclusivement par des transports motorisés individuels. Nous avons tout de même sélectionné 3 pratiques qui permettent donner un aperçu des tendances d'intervention actuellement en cours.

Milan: interdiction de consommation et de vente d'alcool pour les mineurs de 16 ans

Cette mesure a été introduite en 2009 et était censée résoudre le problème des mineurs ivres qui engendraient des nuisances dans l'espace public (le 34% des moins de 11 ans ont déjà eu des problèmes avec l'alcool à Milan). Première grande ville à introduire une telle réglementation, Milan se voulait être un modèle pour les autres communes italiennes. Pourtant la loi interdisait déjà la vente d'alcool à des mineurs de 16 ans. L'instrument juridique de l'ordonnance communale s'est entre temps révélée inefficace, car la marge d'intervention de la police, déjà débordée par d'autres problèmes, était très limitée. En couvrant l'ensemble du territoire et en ne tenant pas compte des politiques préventives, l'ordonnance perdait encore plus d'efficacité. Les commerçants ne s'y sont pas conformés et la situation n'a pas changé. Cette interdiction s'est soldée par un échec.

Région Emilie-Romagne: coordination des projets

La région d'Emilie-Romagne a financé la coordination de 21 projets de prévention et de réduction des risques dans le cadre de l'événementiel. Auparavant il y avait de nombreux projets de ce genre, mais pas de collaborations entre eux. Les opérateurs des petites villes ne disposaient pas des moyens et des connaissances utiles pour mettre en place une bonne prévention. Souvent, ils étaient issus de parcours professionnels différents (social, santé, etc.) et n'avaient pas conscience des enjeux dans les autres domaines. Le système sanitaire régional a mis en place cette coordination afin d'avoir une vision globale, de partager les expériences, de réaliser des économies dans l'achat de matériel, de fournir la même formation à tous les opérateurs et de permettre ainsi leur déplacement vers d'autres lieux.

La coordination a donné des bons résultats, même s'il est relevé qu'une meilleure diffusion de l'information auprès des collectivités locales aurait été plus efficace. De même, il faut convaincre les organisateurs des biens-faits de la prévention.

Pérouse: un projet pour améliorer la vie dans le centre

En été 2011, le centre-ville de Pérouse a été le lieu du projet "*Magiacabula*", axé sur plusieurs petites actions, qui "magiquement" contribuent à résoudre un problème. Les points centraux ont été la démarche participative, la médiation entre les différents acteurs et des actions ciblées de prévention de l'abus d'alcool. Par exemple, le manque de toilettes publiques a été résolu en ouvrant celles des bars. Ce projet a été un des premiers en Italie à intégrer une démarche participative dans la résolution des conflits d'usage de l'espace public, notamment en ce qui concerne la maîtrise des nuisances provoquées par les jeunes sous l'emprise de l'alcool.

Bonnes pratiques:

- Une coordination des activités à l'échelle régionale est primordiale
- Une mesure répressive purement politique, qui ne dispose pas des moyens nécessaires pour être appliquée, est inutile
- Une démarche participative permet de trouver des solutions plus consensuelles, mélangeant répression et prévention.

Références bibliographiques:

Bedessi Segio, Desii Enrico (2010). *Le ordinanze in materia di sicurezza urbana*. Maggioli : Santarcangelo di Romagna

Perugia/ Magicabula, progetto condiviso per accrescere la vivibilità del centro (2011). Consulté sur: <http://www.umbrialeft.it/notizie/perugia-magicabula-progetto-condiviso-accrescere-vivibilit%C3%A0-del-centro> (consulté le 29.04.2012)

"Safer Nightlife Projects" Una proposta europea per promuovere la salute nei contesti del divertimento notturno e per la condivisione di buone prassi. (Non daté). Conseil de l'Europe : Strasbourg
Consulté sur: [http://www.democitydrug.org/uploads/DCD1themes/M42_SAFER_NIGHTLIFE_GUIDELINE_IT .pdf](http://www.democitydrug.org/uploads/DCD1themes/M42_SAFER_NIGHTLIFE_GUIDELINE_IT.pdf) , le 29.04.12 2012)

Si chiude il progetto Magicabula. (2011). Consulté sur: <http://www.consortioabn.it/it/news/news/news-persone/il-progetto-sperimentale-magica-bula-iniziativa-per-vivere-insieme-il-centro-di-perugia-si-chiude-con-una-scenografica-performance-su-palazzo-dei-priori> (consulté le 29.04.2012)

Stefano Blanco (2012). *I Giovani, l'alcool e le regole*. In *Corriere della Sera*, 11.03.2012

9. Espagne: Créer une alternative.

Comment offrir aux jeunes une autre façon de s'amuser?

Cette étude analyse dans le détail 58 programmes de "*Ocio saludable*", le loisir sain, mis en place dans des villes et des régions d'Espagne. Pour chaque programme a été établie une fiche de présentation, qui résume les objectifs et les actions entreprises et fournit même une évaluation sommaire des effets (ainsi que la méthodologie d'évaluation) de ces programmes. Ces programmes concernent plusieurs domaines liés aux activités de loisir, notamment dans la prévention de l'abus d'alcool et des drogues. Il s'agit dans la plupart des cas de programmes établis par une municipalité. Nous relevons également que dans 30 programmes il y a eu un modèle de démarche participative qui a impliqué également les jeunes.

Sur l'ensemble des projets analysés, deux réticences majeures ont été recensées le plus souvent: celle des jeunes à participer et celle des autorités à collaborer. En effet, les jeunes ont une attitude sceptique face aux initiatives issues des institutions publiques, car ils perçoivent ces programmes comme des tentatives de les "contrôler" avec des slogans simplistes comme: "ne bois pas, ne te drogue pas, ne dérange pas les autres". En outre, est relevée la difficulté à dépasser l'idée que pour s'amuser il faut boire de l'alcool et qu'existe une alternative à la très vaste offre habituelle (bars, discothèques, botellon, etc.). Les autorités aussi ont des doutes concernant ces programmes. Cela provoque un manque d'appuis, de ressources financières et humaines pour mener à bien les projets, de coordination entre les secteurs de l'administration et une difficulté à surmonter la bureaucratie.

En revanche, parmi les points positifs, l'étude relève que passées les premières réticences et en suscitant le débat, le message préventif sur une autre façon de s'amuser arrive à toucher les jeunes. Lors de ce travail de sensibilisation, il est nécessaire de soulever la question des nuisances provoquées par la "movida" et l'amélioration de l'image des jeunes qui peut suivre une modération des comportements. Les activités proposées doivent être gratuites et intéressantes pour les jeunes, par exemple l'ouverture de salles ou d'équipements sportifs les samedis soirs. Un élément qui semble susciter un bon retour est le fait d'organiser des activités en dehors du centre ville, dans les quartiers de banlieue à forte densité d'habitat. Cela évite à des nombreux jeunes de devoir se déplacer en ville et renforce le message d'alternative au cadre commercial habituel. En ce qui concerne l'administration, il est nécessaire de trouver une transversalité dans les actions et une coordination entre les différents départements de la ville.

Bonnes pratiques:

- Dépasser les résistances culturelles sur une façon de s'amuser autre que la consommation d'alcool
- Maîtriser les éventuels blocages politiques, bien construire son projet et bien le justifier
- Favoriser le débat sur les pratiques de consommation, tout en mettant en évidence les risques liés à l'abus d'alcool et de drogues, ainsi que sur les nuisances engendrées
- Les activités proposées doivent être accessibles: aller vers les gens, créer une offre en banlieue, ouvrir les salles, proposer une offre gratuite
- Viser l'implication des différents services de l'administration, se référer à la coordination nationale et profiter du partage d'expériences

Référence bibliographique:

Arbex Sanchez Carmen (2003). *Buena practicas y Retos de los programmas de Ocio Saludable*. Asociación de Técnicos para el Desarrollo de Programas Sociales : Madrid

10. Suède: le modèle-K.

Réduire l'accès à l'alcool, sensibiliser les parents

Le modèle-K a été développé par la police du district de Kronoberg (d'où son nom), dans le but de prévenir la consommation d'alcool chez les jeunes sur l'espace public et, par conséquent, de diminuer la violence juvénile. Le modèle se base sur deux principes: contrecarrer la consommation et rendre plus difficile l'accès à l'alcool. Le modèle-K a été testé dans d'autres districts, urbains et/ou ruraux, avec une mise en œuvre partielle dans certains, afin d'évaluer l'efficacité des différentes mesures.

Le premier volet consiste en une intervention plus systématique de la police dans les interpellations des moins de 20 ans, intoxiqués par l'alcool, et des mineurs accompagnés par des personnes portant de l'alcool. L'alcool est saisi et vidé sur place, les jeunes sont ramenés au poste et les parents sont contactés. La sensibilisation des parents vise à ce que ces jeunes ne se retrouvent plus dans une telle situation. La police essaie également d'établir comment les mineurs se sont procuré de l'alcool. En effet, le deuxième volet de mesures vise à ce que ces personnes soient incriminées pour infraction à la loi sur l'alcool. Les infractions à cette loi doivent être signalées systématiquement afin d'évaluer plus correctement les évolutions dans le temps. Des effectifs de police devraient être assignés à ces tâches spécifiques.

Dans les districts où le modèle a été mis en œuvre de façon systématique, les jeunes ont modifié leur comportement de consommation et les nuisances dans l'espace public ont diminué. Les jeunes se sont adaptés à l'action de la police et le nombre d'intoxications a diminué. Néanmoins, il n'a pas été possible de déterminer si les jeunes ont transféré leur consommation de l'espace public vers un cadre privé. Le contact avec les parents est un élément très important, en particulier pour les mineurs de 18 ans qui sont encore dépendants de leurs parents. En revanche, pour les majeurs de 18 ans les résultats sont plus mitigés, car les jeunes sont plus indépendants et opposent plus de résistance à l'intervention policière.

Concernant l'identification des revendeurs d'alcool, les résultats sont plus partagés. Les districts ayant alloués des policiers à cette tâche affichent des retours satisfaisants, en revanche les autres districts ne signalent pas des changements. En général, il est constaté qu'une mise en œuvre très partielle du modèle n'entraîne pas d'effets sensibles dans la diminution de la consommation ou dans les comportements à caractère criminel. En tous cas, les données disponibles sont très partielles, ne sont pas différenciées selon la catégorie d'âge et leur méthode de récolte varie selon les districts. Leur comparaison est pour cela non pertinente et ne peut pas dégager de conclusions scientifiques. Néanmoins, une tendance vers la diminution des comportements criminels semble se dégager.

Les auteurs de l'évaluation préconisent une application du modèle-K au niveau national, et insistent sur le fait que plus nombreux sont les volets du modèle mis en œuvre, plus les effets sont positifs.

Bonnes pratiques:

- Mettre en confiance les jeunes, adopter une attitude positive envers eux
- Une politique répressive, accompagnée d'un volet préventif, peut être efficace
- Contacter les parents, les sensibiliser au problème
- Les majeurs de 18 ans nécessitent plus de précautions dans leur interpellation
- Le modèle doit être mis en œuvre de façon complète, afin de dégager le plus d'effets positifs
- Les données doivent être collectées de façon homogène pour être comparables

Référence bibliographique: *Evaluation of the K-Model (The kronoberg Model)* (2009). The Swedish national Council for crime prevention : Stockholm

3. Conclusions

3.1. Bilan de recherche

Le bilan de recherche montre un manque de littérature scientifique spécifique à ce sujet. En effet, la littérature trouvée est, dans la grande majorité des cas, constituée de textes tissant les louanges de l'action de telle ou telle collectivité publique voire l'expérience menée par une institution, sans avoir d'aspects critiques à soulever ou d'évaluation à présenter. Nous pouvons définir ces documents comme des produits de marketing, car ils ne visent pas une réflexion scientifique. Le but de ces publications reste de promouvoir les actions menées et de renseigner un public potentiel sur quels services lui sont offerts dans ce domaine. Nous notons aussi une certaine influence du monde politique, qui essaie de s'approprier une partie des réalisations et de les "vendre" auprès de ses électeurs.

Il est possible de trouver de la littérature scientifique pour chaque volet de recherche (jeunes, alcool et espace public), néanmoins celle-ci est souvent limitée à un seul, voire deux de ces aspects. Une vaste littérature concerne par exemple les jeunes et l'alcool, mais souvent elle fait partie d'une littérature médicale axée sur la santé communautaire et la réduction du risque d'alcoolisme chez les jeunes. Les nuisances dans l'espace public sont considérées comme des effets de leur dépendance à l'alcool et, selon cette logique sanitaire, en diminuant l'alcoolisme on diminuera les nuisances. Il n'y a donc pas d'interrogation sur des moyens permettant de réduire les nuisances d'une autre façon.

Pourtant, l'aspect le plus ressenti comme problématique par la population et les politiciens est celui des nuisances sonores et le sentiment d'insécurité engendré par cette consommation d'alcool et de concentration de jeunes dans l'espace public.

D'autres cas concernent les enjeux liés aux conflits d'usage de l'espace public, mais ces conflits sont traités de façon globale et ne concernent pas nécessairement les jeunes. Là aussi il s'agit souvent d'une réaction à des propositions politiques visant à réprimer les comportements jugés comme dérangeants. C'est le cas par exemple de la fiche 3 sur la vidéosurveillance, où la problématique des jeunes est marginale par rapport à la lutte contre la criminalité. D'ailleurs, une des raisons principales qui pousse à s'intéresser à cette problématique est justement l'aspect criminel. L'alcool est perçu comme un facilitateur du passage à l'acte. Souvent, les politiques envisagées visent à empêcher les jeunes de boire de l'alcool sur l'espace public, non pas pour un souci sanitaire ou de préservation de la tranquillité, mais plutôt dans le but d'éviter la naissance de comportements criminels. Il est donc relativement plus facile de trouver de la documentation avec des approches sur la santé ou la criminalité, plutôt que sur l'ancrage de cette question dans l'espace public.

Manquent en particulier des analyses scientifiques et chiffrées, démontrant avec des données fiables les conséquences d'une politique ou d'une intervention. Cependant, il est vrai qu'il serait difficile de résumer une baisse de la consommation à une seule pratique ou à une politique mise en œuvre, tandis qu'une évolution de la société est également en cours et entraîne des changements conséquents.

Nous constatons également que, souvent, s'il y a une évaluation des effets, celle-ci se base sur une analyse descriptive ou rapporte des "sentiments", par exemple on ressent une diminution des nuisances, la convivialité a augmenté, etc.. Nous pouvons citer comme exemple l'ouvrage "*alkoholprävention in den Städten und Gemeinden*" du *Deutscher Städte- und Gemeindebund* (fédération des villes et des communes allemandes), où sont présentées des politiques qui concernent les jeunes et l'alcool et dont une section présente les interdictions de consommation d'alcool sur l'espace public. Le texte se limite à redonner le cadre légal mis en place ou alors à présenter un sondage qui montre que la plupart des usagers du métro de Munich approuve l'interdiction de boire dans les stations. Au-delà de ces impressions subjectives exprimées dans un sondage (dont nous ne connaissons pas la fiabilité scientifique) aucun bilan d'impact n'est donné.

Nous ne savons pas quelle évolution des pratiques a eu lieu, et si un report de la consommation a simplement déplacé le problème.

Notre bilan de recherche est, par conséquent, mitigé, car la littérature en elle-même fait défaut. Les articles que nous avons sélectionnés permettent néanmoins d'aborder la problématique sous des angles différents et d'amener d'intéressants points de réflexion.

3.2. Les bonnes pratiques:

Malgré les différences culturelles et la pluralité des domaines de spécialisation des auteurs de ces recherches, certains éléments communs ont pu être identifiés. En général, les pratiques purement répressives sont considérées comme inappropriées. Si elles sont nécessaires pour poser un cadre d'intervention, elles risquent de déplacer simplement le problème, voire de l'aggraver comme le montre l'exemple de Rennes. En revanche, la démarche participative ou l'implication des jeunes dans le dialogue sont souvent citées comme concluantes ou permettant de dégager des solutions.

Voici un résumé de bonnes pratiques, subdivisées en quatre volets d'action, qui ont été décelées dans les différentes fiches.

COORDINATION:

- Une coordination nationale est utile pour le partage des expériences et pour coordonner les efforts.
- Elle permet d'élaborer un plan d'action national et un cadre d'action commun. Elle évite la multiplication des approches.
- Au niveau régional ou local, les différents acteurs institutionnels doivent être réunis : cela permet de définir les compétences, les programmes à mettre en place et la clé de répartition du financement.
- La coordination permet également d'anticiper et de tenter de maîtriser les éventuels blocages politiques.

APPROCHES:

- Une analyse préalable du terrain est nécessaire avant de décider des mesures à mettre en œuvre. Cela implique de connaître les pratiques de consommation, le lieu de provenance des consommateurs et les motivations de leur présence dans l'espace public, la catégorie socio-culturelle du voisinage (comprendre leurs attentes), la typologie d'alcool ou des autres substances consommées, etc.
- Les projets décidés doivent être durables dans le temps.
- Approcher les individus plutôt que les groupes, en adaptant l'approche à l'âge et au parcours socioculturel de la personne.
- Mettre en confiance les jeunes, les écouter et les respecter.

RÉPRESSION:

- La répression en elle-même aggrave ou déplace les problèmes. Elle doit être liée à d'autres mesures (alternatives de loisir, préventions, etc.) pour être efficace.
- La vidéosurveillance n'as pas d'effets sur la maîtrise des nuisances.
- La répression de l'ébriété provoque un gaspillage des ressources policières.
- L'interdiction de consommation doit se baser sur des règles nationales (définition de ce qu'est l'espace public, quelles catégories, quelles heures, etc.).
- Une politique de contrôle des prix peut être efficace pour la réduction des risques.

PRÉVENTION:

- Offrir un retour au domicile sécurisé (bus de nuit).
- Viser la réduction des risques : à long terme elle dégage des meilleurs résultats.
- La démarche participative est très efficace pour résoudre les conflits.
- Sensibiliser les parents de mineurs concernés a des effets souvent bénéfiques.
- Dépasser, par le dialogue, les résistances culturelles des jeunes et des politiques à une offre de loisirs différente.

4. Bibliographie

A Tiered approach to tackling young people drinking alcohol in public places: the offence of persistently possessing alcohol in a public place (section 30 of the Policing and Crime Act 2009): practical advice (2010). Home Office : London

Académie des dépendances (2011). Colloques urbains 2012. *Concept. Partager des expériences pour mieux agir localement*. Groupe d'experts Formation Dépendances: Bern

Académie des dépendances (2011). *Sécurité et intégration sociale dans l'espace public. Champs d'intervention et propositions d'actions. Document de synthèse*. Groupe d'experts Formation Dépendances: Bern

Agir ensemble sur le sentiment d'insécurité. Manuel pratique pour les acteurs locaux (2009). Fondation Roi Baudouin, Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine : Bruxelles

Alcohol in our lives : Curbing the harm. Chapter 21 - Alcohol in public places (2010). New Zealand Law Commission : Wellington

Alkoholkonsum in der Öffentlichkeit. Verantwortung & Dialog in der Praxis (2011). Die Deutschen Brauer : Berlin

Arbex Sanchez Carmen (2003). *Buena practicas y Retos de los programmas de Ocio Saludable*. Asociación de Técnicos para el Desarrollo de Programas Sociales : Madrid

Arnaud Sophie, Huissord Thérèse, Gervasoni Jean-Pierre, Dubois-Arber Françoise (2010). *Consommations et interventions en milieu festif*. Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Institut Universitaire de médecine sociale et préventive : Lausanne

Bätzing Sabine, Holzer Tilmann, Lübking Uwe, Mohn Ulrich (2009). *Alkoholprävention in den Städten und Gemeinden*. Deutscher Städte- und Gemeindebund : Berlin

Bedessi Segio, Desii Enrico (2010). *Le ordinanze in materia di sicurezza urbana*. Maggioli : Santarcangelo di Romagna

Borzeix Anni, Collard Damien, Raulet-Croset Nathalie (2006). *Les incivilités et leur traitement. Compte rendu de la séance du 23 février 2006*. Les amis de l'Ecole de Paris : Paris

Capobianco Laura, Savignac Julie (2006). *La gestion des espaces urbains: éléments clés pour une approche intégrée de la sécurité des collectivités. Proposition d'un cadre d'analyse comparée*. Centre international pour la prévention de la criminalité: Montréal

Das Freiburger Projekt PräRIE – ein Modell zur Etablierung einer Kommunalen Alkoholpolitik (2010). Koordinationsstelle Kommunale Alkoholpolitik : Freiburg im Breisgau

David Hélène (2008). *Alcool et jeunes : Les grands principes de toute intervention de prévention*. In *La santé de l'homme*, n°398 – Novembre-Décembre 2008.

Eisenbach-Stangl Irmgard (et al.) (2008). *Jugendliche Alkoholszenen, Konsumkontexte, Trinkmotive, Prävention*. Europäischen Zentrum für Wohlfahrtspolitik und Sozialforschung: Wien.

Evaluation of the K-Model (The kronoberg Model) (2009). The Swedish national Council for crime prevention : Stockholm

Farnié Diego (2006). *Le "botellón" : l'alcool hors les murs*. Centre de recherche sur l'Espagne contemporaine, Université de la Sorbonne Nouvelle : Paris

Fonteneau Mathilde, Le Goff Tanguy (2008). *Vidéosurveillance et espaces publics. État des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger*. Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France : Paris

Groupes de jeunes et pratiques de prévention spécialisée. Pratiques éducatives auprès des groupes et pratiques sociales collectives (2010). Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville : Paris

<http://www.neckar-odenwald-kreis.de/Landratsamt/Verwaltung/Zentralstelle/Kommunale+Kriminalprävention/Jugend+im+öffentlichen+Raum> (consulté le 29.04.2012)

<http://www.urbansecurity.be/2-2-Mouscron-Comment-faire-la-fete> (consulté le 29.04.2012)

<http://www.urbansecurity.be/2-4-Charleroi-Jeunes-Juges> (consulté le 29.04.2012)

<http://www.wir-kuemmern-uns-selbst.de> (consulté le 29.04.2012)

Huerta Corella Natalia (2009) *¿Por qué beben los jóvenes?* In *Siglo XXI de Aragón*. Septiembre 2009: 41 (consulté sur http://www.sigloxxidearagon.es/41/41_juventud.php le 29.04.2012)

Klauser Francisco (et al.) (2011). Revisiting the surveillance camera revolution: Issues of governance and public policy. In *Information Polity*, Vol. 16, Nr., 4 /2011.

Loncle Patricia (2008). Des préoccupations sociales à la santé publique: la prise en charge locale des jeunes. L'exemple rennais. In *Histoire@Politique*, 2008/1 n°4, p.13-28

Lustig Sylvia, Peyk Sonja, Struck-Soboleva Julia, Würtz Stefanie (2009). *Wir kümmern uns selbst – Konflikte mit Kindern und Jugendlichen im öffentlichen Raum. Ein Praxisbuch zur Konfliktbearbeitung Teil 2 Empirische Ergebnisse aus dem Modellprogramm*. Deutsches Jugendinstitut : München

Meier Petra (et al.) (2008). Independent review of the effects of alcohol pricing and promotion. University of Sheffield, School of Health and Related Research : Sheffield

Perugia/ Magicabula, progetto condiviso per accrescere la vivibilità del centro (2011). Consulté sur: <http://www.umbrialeft.it/notizie/perugia-magicabula-progetto-condiviso-accrescere-vivibilita-del-centro> (consulté le 29.04.2012)

"*Safer Drinking Scenes*" : phénomène du Binge Drinking (2011 - 2013) (consulté sur <http://www.ffsu.org>, le 29.04.12 2012). Forum français pour la sécurité urbaine : Paris

"*Safer Nightlife Projects*" *Una proposta europea per promuovere la salute nei contesti del divertimento notturno e per la condivisione di buone prassi*. (Non daté) Conseil de l'Europe : Strasbourg. Consulté sur: http://www.democitydrug.org/uploads/DCD1themes/M42_SAFER_NIGHTLIFE_GUIDELINE_IT.pdf, le 29.04.12 2012)

Sanchez-Pardo Lorenzo (2003). Políticas reguladoras de la accesibilidad, disponibilidad y promoción de bebidas alcohólicas y tabaco. In *Boletín IDEA-Prevención*; 27:88-101

Si chiude il progetto Magicabula (2011). Consulté sur: <http://www.consortioabn.it/it/news/news/news-persone/il-progetto-sperimentale-magica-bula-iniziativa-per-vivere-insieme-il-centro-di-perugia-si-chiude-con-una-scenografica-performance-su-palazzo-dei-priori> (consulté le 29.04.2012)

Stefano Blanco (2012). *I Giovani, l'alcool e le regole*. In *Corriere della Sera*, 11.03.2012

Steiner Thomas (2009). *Best-Practice öffentlicher Raum. Management des öffentlichen Raums Gesammelte Erfahrungen des Städte*. Hochschule Luzern – Soziale Arbeit : Luzern

Travlou Penny (2003). *Openspace: the research centre for inclusive acces to outdoor environments*. Edinburgh College of Art and Heriot-Watt University : Edinburgh

White Rob (1998). *Public Spaces for Young People. A guide to creative projects and positive strategies*. The Foundation for Young Australian: Melbourne